

Département
de la CÔTE-D'OR

Arrondissement de
BEAUNE

Convocations du
14 mars 2024 et du 20
mars 2024

**SYNDICAT MIXTE DU SCOT
DES AGGLOMÉRATIONS DE BEAUNE,
NUITS-SAINT-GEORGES ET GEVREY-CHAMBERTIN**

PROCÈS VERBAL DU COMITÉ SYNDICAL

**SÉANCE DU 27 MARS 2024 – 18H
14 RUE PHILIPPE TRINQUET À BEAUNE**

PRÉSENTS :

PRÉSIDENT : Pierre BOLZE

Représentants de la Communauté d'Agglomération Beaune, Côte et Sud : Jean-Luc BECQUET, Carole BERNHARD, Pierre BROUANT, Jean-Claude BROUSSE, Jean-François CHAMPION, Xavier COSTE, Céline DANCER, Philippe JACQUELIN, Sébastien LAURENT, Pascal MALAQUIN, Jean MAREY, Rémy MORIN, Didier SAINT-EVE, Denis THOMAS, Jean-Christophe VALLET.

Représentants de la Communauté de Communes de Gevrey-Chambertin et de Nuits-Saint-Georges : Philippe BALIZET, Olivier BAYLE, Gilles CARRÉ, Alain CARTRON, Valérie DUREUIL, Pascal GRAPPIN, Hubert POUULOT, Dominique VERET.

EXCUSÉS :

Représentants de la Communauté d'Agglomération Beaune, Côte et Sud : Sandrine ARRAULT, Céline DANCER, Gérard GREFFE, Sylvain JACOB, Jean-Pascal MONIN, Michel QUINET, Gérard ROY, Alain SUGUENOT, Guy VADROT.

Représentants de la Communauté de Communes de Gevrey-Chambertin et de Nuits-Saint-Georges : Jacques BARTHELEMY, Pascal BORTOT, Christophe LUCAND, Jacques MERRA, Philippe RUPIN.

POUVOIRS :

- Céline DANCER a donné pouvoir à Pascal MALAQUIN
- Alain SUGUENOT a donné pouvoir à Pierre BOLZE
- Pascal BORTOT a donné pouvoir à Alain CARTRON
- Christophe LUCAND a donné pouvoir à Hubert POUULOT

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Valérie DUREUIL

Avec 24 élus présents, le quorum est atteint et le comité peut valablement délibérer.

Valérie DUREUIL est désignée comme secrétaire de séance.

Pierre BOLZE, Président du Syndicat mixte du SCoT des agglomérations de Beaune, Nuits-Saint-Georges et Gevrey-Chambertin ouvre la séance et rappelle l'ordre du jour :

- Approbation du procès-verbal de la séance du Comité Syndical du 6 mars 2024
- Délibérations :
 - C 24/03 - Budget principal compte de gestion 2023

- C 24/04 - Compte administratif et affectation des résultats 2023 - Budget principal
- C 24/05 - Budget primitif principal - Exercice 2024
- C 24/06 - Répartition de la contribution année 2024
- C 24/07 - Avis sur le projet de modification n°1 du SRADDET de la région Bourgogne - Franche - Comté
- C 24/08 - Avis sur le projet de modification n°2 du SRADDET de la région Bourgogne - Franche - Comté

Approbation du procès-verbal de la séance du Comité Syndical du 6 mars 2024

Les conseillers syndicaux n'ayant pas de remarques, le procès-verbal de la séance précédente en date du 6 mars 2024 est adopté.

Délibération C 24/03 – Budget principal Compte de gestion 2023

Pierre BOLZE présente le budget principal et le compte de gestion 2023. Il détaille les décisions modificatives ainsi que tous les éléments s'y rattachant, à la fois pour les recettes et pour les dépenses.

Les conseillers syndicaux n'ont pas de remarque et le président soumet la délibération au vote.

La délibération C24/03 portant sur le compte de gestion du budget principal pour l'année 2023 est adoptée à l'unanimité.

Délibération C 24/04 – Compte administratif et affectation des résultats 2023 - Budget principal

Pierre BOLZE quitte la salle et ne prend part ni au débat ni au vote.

La séance est placée provisoirement sous la présidence d'Alain CARTRON qui présente le projet de délibération à l'assemblée. Il juge les frais d'enquête publique très élevés.

Les conseillers syndicaux n'ayant pas de remarques, la délibération est soumise au vote et adoptée à l'unanimité.

Délibération C 24/05 – Budget primitif principal - Exercice 2024

Pierre BOLZE revient dans la salle et reprend la présidence du Comité syndical.

Il poursuit en présentant le projet de délibération C24/05 et en détaillant la maquette budgétaire à l'attention des conseillers.

Ceux-ci n'ont pas de remarques ou demande de précision. Le projet de délibération est mis au vote et est adopté à l'unanimité.

Délibération C 24/06 – Répartition de la contribution année 2024

Pierre BOLZE présente le projet de délibération.

Il précise que les statuts du syndicat mixte prévoient une répartition de la participation des 2 Établissements Publics de Coopération Intercommunal (EPCI) à hauteur de 65% pour la Communauté d'agglomération Beaune Côte et Sud et 35% pour la Communauté de communes de Gevrey-Chambertin et de Nuits-Saint-Georges.

Les conseillers n'ayant pas de remarques ou de demande de précision, la délibération est soumise aux voix. Elle est adoptée à l'unanimité.

Délibération C 24/07 – Avis sur le projet de modification n°1 du Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) de la région Bourgogne - Franche - Comté

Pierre BOLZE présente le projet de délibérations aux personnes présentes.

Il rappelle que l'un des objectifs de la loi « Climat et résilience » qui a été approuvée en 2021 est d'atteindre le zéro artificialisation net d'ici 2050, avec un premier jalon portant sur la réduction de moitié de la consommation d'Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (ENAF) d'ici 2031 par rapport à ce qui a été consommé sur la période 2011-2021. Cette loi a été impactée par 2 dispositions qui ont grandement modifié le calcul de répartition de l'effort de modération de consommation d'ENAF : la création d'une enveloppe réservée aux Projets d'Envergure Nationale ou Européenne (PENE) et la garantie rurale. Cette dernière consiste à réserver 1 hectare aux petites communes. Cela est une aberration en termes écologiques puisque certains territoires vont pouvoir consommer plus de surfaces à l'avenir que dans le passé, doublée d'une aberration en termes de programmation puisque toutes les communes ne pourront pas utiliser le foncier réservé.

Le Conseil régional a consulté les Personnes Publiques Associées (PPA) par voie électronique mais il n'y eu que très peu de retour. Après avoir demandé avec insistance, la région a indiqué que, sur un total d'environ 1100 PPA consultés, il n'y avait eu que moins de 10% de réponse. Cela ne reflète pas d'adhésion au scénario pourtant choisi.

Pierre BOLZE indique avoir écrit au ministre de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires pour l'informer de cette situation et lui manifester sa désapprobation.

Il ajoute qu'il est nécessaire de faire confiance aux territoires.

Jean-Luc BECQUET souhaite connaître la composition de la conférence ZAN évoqué dans le projet de délibération.

Pierre BOLZE répond que cette instance a été créée sous la présidence de la présidente de région. Elle réunit de nombreux représentants régionaux, 4 représentants des SCoT, 5 représentants des EPCI et des représentants des communes. Cette instance n'est pas décisionnaire.

Sébastien LAURENT demande le volume d'hectares qui ont été retirés au titre de la garantie rurale et des PENE.

Pierre BOLZE dit qu'au niveau régional, il s'agit de 520 hectares concernant les PENE et de 3769 hectares pour la garantie rurale.

Pascal GRAPPIN dit qu'il serait nécessaire d'intervenir auprès de la majorité sénatoriale au sujet de la garantie rurale afin qu'ils trouvent une solution.

Il s'interroge sur le travail qui sera à réaliser avec les 2 autres collectivités qui sont dans la strate du « Beaunois ».

Pierre BOLZE indique qu'il n'y a pas de discussion pour l'instant. Cela pose la question de l'application du taux d'effort. Celui-ci va-t-il s'appliquer uniformément ou est-ce que les territoires dynamiques seront encouragés ? Que se passera-t-il s'il n'y a pas d'accord ?

Les conseillers n'ayant plus de questions ou de remarques, le président met le projet de délibération au vote.

Un avis défavorable à ce projet de modification n°1 du SRADDET est émis par le Comité Syndical du SCoT à l'unanimité moins une abstention.

Délibération C 24/08 – Avis sur le projet de modification n°2 du SRADDET de la région Bourgogne - Franche - Comté

Pierre BOLZE présente le projet de délibération.

La TVB originelle du SRADDET a été annulée par le tribunal administratif de Dijon.

Le conseil régional de Bourgogne – Franche – Comté a donc prescrit une modification de ce document afin de réaliser une nouvelle TVB à l'échelle régionale. Le syndicat mixte a été sollicité à ce sujet afin d'émettre un avis.

Globalement, ce document apparaît cohérent. Il mériterait néanmoins d'être retravaillé sur quelques points. Pierre BOLZE les liste.

Bruno MOMBRIAL indique que le document n'a pas été transmis au service du syndicat mixte ou de la Communauté d'Agglomération de Beaune Côte et Sud avant et que cela est fort dommageable car les points soulevés auraient pu être remontés aux services régionaux en amont.

Les conseillers n'ont pas de remarque et le projet de délibération est mis aux votes.
La délibération est adoptée à l'unanimité.

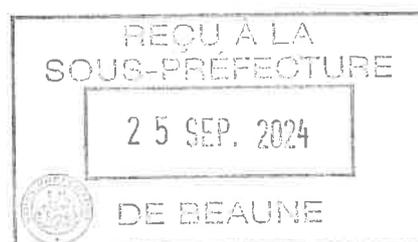
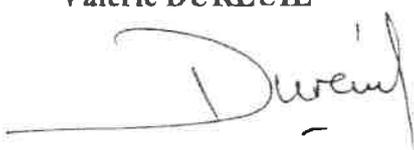
Points divers

Le syndicat mixte du SCoT des agglomérations de Beaune, Nuits-Saint-Georges et Gevrey-Chambertin continue l'animation de réunions territoriale qui ont vocation à aider les communes à répartir les objectifs fonciers pour l'habitat définis dans le SCoT.

De nouvelles réunions sont prévues en mai et juin. Les élus concernés y seront conviés.

L'ordre du jour étant épuisé, Pierre BOLZE remercie les participants et lève la séance.

La secrétaire de séance
Valérie DUREUIL



Le Président du Syndicat,
Pierre BOLZE

